

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	24
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/06/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, MM. François FAVRE, Claude LEPEERS, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, M. Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Mathilde FAVRE, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Virginie LACAS à Mme Elisabeth DEAL
Mme Gabrielle FRAISSARD à Alexandra DALLIERE
Mme Carole DUPONT à Emmanuel SOGNO
Mme Elisa CHEVREUX à Sébastien BURETTE
M. Tommaso MENNILLO pouvoir à David EXCOFFIER

ABSENTS : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

DCM20260625-11

OBJET : DECISION BUDGETAIRE (7.1) – Adoption du budget supplémentaire au budget général 2026

VU la commission finances en date du 09 juin 2026,
Monsieur Amar AYEB, adjoint au maire délégué aux finances donne lecture du projet de budget supplémentaire au budget principal 2026 pour la commune. Il précise que le vote se fera par chapitre.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	127 554,00 €	127 554,00 €
Investissement	1 144 309,16 €	1 144 309,16 €
Total	1 271 863,16 €	1 271 863,16 €

DCM20260625-11

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

VOTE le budget supplémentaire au budget principal communal de l'année 2026 joint à la présente délibération avec les montants suivants :

- Section de fonctionnement : **127 554,00 €** en dépenses et en recettes.
- Section d'investissement : **1 144 309,16 €** en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20260625-11

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.